Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

N°261119-12

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, les dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 16 **votants :** 19 **procurations** : 3

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, M. LE GALL SYLVAIN, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, Mme KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS :
Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme. DANIEL-EROKO CINDY donne POUVOIR à M. JOURNAUX NICOLAS, M. CARTRY ALAIN donne pouvoir à M. KERGOAT YANN
Mme LOUET Martine a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : DECONSTRUCTION, DEMOLITION ET DESAMIANTAGE

Pour permettre à la commune de procéder à la déconstruction, la démolition et le désamiantage de divers ouvrages, mais également pour faire face aux incivilités qui amènent certains individus à abandonner des déchets amiantés dans les fossés, la commune a fait le choix de lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée (cf Code de la commande publique) pour passer un marché à bons de commande pour ces travaux.
Le marché est passé pour une durée d'un an renouvelable trois fois et un montant maximum annuel de 150 000,00 €.

Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence à été publié dans Ouest France, Le Télégramme, Le Moniteur des travaux publics, et sur les sites Mégalis bretagne.bzh bretagne-marchespublics.com et e-marchespublics.com.
Sur 32 retraits enregistrés, quatre sociétés ont remis une offre :

- Colas établissement SNT
- SDIGC avec le sous-traitant EGD
- Le Cardinal en co-traitance avec LFD
- Avenir déconstruction

Les offres étant conformes, elles ont été analysées et examinées par la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2026.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres et des conclusions de ladite commission qui a approuvé la proposition d'attribution du marché à la société Avenir Déconstruction.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20261119-261119_12-DE

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 septembre 2026,

VU le dossier de consultation établit par les services municipaux

VU les offres des sociétés quatre société ainsi que le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer le marché à la société Avenir Déconstruction,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2026,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
M. Yann KERGOAT	Mme Martine LOUET